



2^{ème} bulletin spécial

S O M M A I R E

- ◆ Ordre du jour de l'assemblée générale page 3
- ◆ Modalités des élections et des votes page 4
- ◆ Rapport moral du Président page 6
- ◆ Tarifs statutaires page 18
- ◆ Propositions de modifications statutaires page 19
- ◆ Vœux page 27
- ◆ Déclaration du candidat à la présidence page 29

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
UFOLEP DE BAR-LE-DUC (55) – 14 ET 15 AVRIL 2018**

Cet ordre du jour est susceptible de modification.

<u>SAMEDI 14 AVRIL</u>	
À partir de 11 h 00	Accueil - <i>Contrôle des mandats et distribution des zapettes*</i>
14 h 00	Ouverture de l'Assemblée Générale
14 h 30	Complément au rapport moral
15 h 00	Complément au rapport d'activité
15 h 20	Rapport de la commission médicale
15 h 30	Pause – dépôt des demandes d'interventions orales
15 h 45	Rapports Financiers
16 h 30	Interventions orales
16 h 50	Vote des rapports
17 h 05	Élection du Président
17 h 15	Vœux
17 h 30	<i>Restitution des zapettes - Ateliers</i>
19 h 30	Vin d'honneur
20 h 15	Repas
<u>DIMANCHE 15 AVRIL</u>	
8 h 00	<i>Distribution des zapettes</i>
8 h 30	Réponses aux interventions orales
9 h 00	Modifications statutaires
10 h 00	Remise des récompenses
10 h 30	<i>Restitution des zapettes - Pause</i>
	Accueil des personnalités
10 h 45 – 12 h 30	Réussite fédérale
	Remise des médailles d'honneur
	Intervention des personnalités
	Clôture de l'Assemblée Générale

Fil rouge pour les 90 ans de l'UFOLEP

**les zapettes seront attribuées uniquement en échange d'une carte d'identité afin d'identifier les personnes en cas d'oubli de restitution.*

MODALITES DES ELECTIONS ET DES VOTES

A. CONTRÔLE DES POUVOIRS

A l'entrée en séance, la commission de contrôle des pouvoirs vérifie les pouvoirs et les licences des représentants mandatés. Désignée par le comité directeur national, elle est composée de membres du comité directeur et de membres de la commission nationale des statuts et règlements.

Le contrôle des pouvoirs s'effectuera :

- **Le samedi 14 avril 2018 de 11h00 à 14h00**

B. MATÉRIEL

Une zapette électronique, sera remise à chaque mandaté

- **le samedi 14 avril 2018 de 11h00 à 14h00**

C. RÔLES DES CONTRÔLEURS

Le contrôleur doit :

- 1) vérifier la licence UFOLEP de l'année en cours du représentant mandaté ; si besoin est, le trésorier perçoit l'amende (licence incomplète) identique à celle prévue par les règlements financiers annuels (25€)
- 2) lui remettre sa carte de représentant mandaté
- 3) lui demander de vérifier le matériel sur place
- 4) lui faire signer la feuille d'émargement (présence à l'assemblée générale)

IMPORTANT

- 1. Aucune réclamation ne sera acceptée après que le mandaté ait quitté la table d'émargement.**
- 2. Aucune carte ne sera délivrée si le mandaté ne présente pas l'original de sa licence.**

1 - DÉROULEMENT DES VOTES

Les votes par correspondance ou par procuration ne sont pas admis.

Conformément aux dispositions de l'article 10, 3^{ème} alinéa, des statuts de l'UFOLEP, les représentants peuvent répartir les voix dont ils disposent en fonction du mandat de leur comité départemental (sauf pour les élections cf 2-).

Exceptés pour les statuts régionaux qui ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix (article 25 des statuts nationaux), toutes les modifications soumises aux votes sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés à l'exclusion des votes blancs ou nuls.

Les votes sur les rapports seront effectués, en suspension de séance, sous le contrôle de la commission des scrutateurs, sur des feuilles prévues à cet effet, le représentant mandaté y apposant sa signature.

Le résultat des votes sera publié dans le compte-rendu de l'assemblée générale.

ATTENTION

Les comités départementaux :

- dont le comité directeur n'a pas été élu conformément à ces textes,
- dont la situation financière n'est pas régularisée (versements **encaissés** par la trésorerie nationale) avant l'ouverture de l'assemblée générale,
- dont le PV d'assemblée générale départementale n'a pas été transmis avant l'ouverture de l'AG nationale

ne peuvent soumettre aucun vœu.

Leurs représentants mandatés ne pourront prendre part ni aux délibérations, ni aux votes au cours de l'assemblée générale ; ils ne seront qu'auditeurs, **sans indemnisation**.



RAPPORT MORAL

CO-CONSTRUIRE L'AVENIR

À 90 ans, il est légitime pour l'UFOLEP de considérer le chemin parcouru et de poser les termes de son intervention dans la société de demain.

Depuis 1928,

Le monde a connu des bouleversements considérables et, portée par des militants convaincus, notre fédération a apporté une contribution énorme au développement des activités physiques sportives dans l'école publique, autour de l'école, dans les villages et les quartiers, dans la société.

Après les ravages d'une première guerre mondiale, dans un climat encore lourd de la séparation des églises et de l'État, dans l'ardente obligation d'installer partout une école publique ouverte à tous, l'UFOLEP, avec la Ligue, s'est peu à peu organisée pour faire découvrir et partager **les vertus de l'activité physique et du sport** à une population scolaire et postscolaire, essentiellement rurale,

Améliorer la santé des enfants anémiés par les privations, après les bataillons scolaires de la fin du 19^{ème} siècle, former les futurs soldats de la nation, soutenir la comparaison avec l'activisme sportif des patros, l'engagement des hussards noirs de la République a vigoureusement soutenu dans l'entre-deux guerres le développement des APS autour de l'école et l'essor de notre fédération.

Les combats ont changé, la société a évolué, la place du sport s'est affirmée, et, tirant les leçons d'un long engagement citoyen et d'un regard lucide sur les besoins nouveaux des populations comme sur les limites de l'organisation actuelle du sport, l'UFOLEP entend apporter une contribution déterminante au développement d'une nouvelle culture sportive dans notre pays.

Une création de la Ligue

Agissant au sein d'une Ligue de l'enseignement, maintes fois présidée par le Président de la République, portée par des enseignants, issus souvent des classes populaires, soutenue par l'avènement du Front populaire qui fit de Léo Lagrange son secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs, le Commissaire général de l'UFOLEP,

Notre fédération a connu un essor considérable avant d'être, avec la Ligue, dissoute en 1942 par le gouvernement de Vichy.

Profondément républicains, les militants de l'UFOLEP ne pouvaient accepter la remise en cause de la République et l'installation d'un État français ; profondément laïques ils ne pouvaient accepter la disparition des écoles normales

Et l'accusation de la responsabilité des enseignants dans la défaite de notre pays.

Réinstallée dans son honneur en 1945 par le Général de Gaulle, la Ligue entraîna le renouveau de l'UFOLEP dans une France martyrisée, déchirée, en ruines mais qui allait bientôt connaître un redressement économique, une évolution technologique considérables dans des solidarités sociales nouvelles, inspirées par le Conseil National de la Résistance.

Au service du développement du sport en France

L'effervescence créatrice de l'UFOLEP et de ses militants ne fut pas en reste : **les associations se sont multipliées**, passant parfois de l'accueil de tous aux performances les plus spectaculaires, de l'association locale aux clubs les plus prestigieux (Cercle Jean Macé de Bourges Basket féminin, Cercle Jules Ferry les Aubrais, ...) Les rencontres sportives animaient nombre des jeudis des écoliers qui découvraient le brevet sportif scolaire et une multitude d'activités dans les cours de récréation, sur la place du village ou dans le pré d'où l'on chassait les vaches.

Beaucoup de nos concitoyens ont découvert et aimé le « sport » en croisant les militants de l'UFOLEP et en agissant au sein de ses milliers d'associations. **Présente sur les ¾ des communes de France, active auprès de l'école publique, s'ouvrant vers tous les publics, adossée aux valeurs de la République « Liberté Égalité Fraternité »**, elle a œuvré sans relâche pour construire avec eux des activités accessibles, éducatives, conviviales qui cultivent le plaisir d'une compétition sportive saine et désintéressée comme celui du bien-être dans une pratique plus récréative ou ludique.

Fidèle à sa mission première, elle a su faire découvrir, partager les pratiques sportives fondamentales, puis les activités émergentes tant en milieu urbain qu'en milieu rural souvent pauvre en équipements.

Une ressource pour tous

Elle a porté le développement de tous les grands « sports co » dont les fédérations délégataires se sont abondamment nourries par la suite : volley, basket, rugby, foot... **Nombre de leurs dirigeants ont fait leurs premières armes à l'UFOLEP** avant de répondre aux sirènes ou aux exigences de ces fédérations qui regardent aujourd'hui notre fédération comme une concurrente insupportable alors qu'elle leur a longtemps servi de réservoirs de « joueurs », de centres-ressources pédagogiques et de lieux d'innovation. Fustigées d'abord, ces initiatives de foot à 7, de rugby à 10, du flag qui répondaient bien aux réalités du milieu rural, ont d'ailleurs été ensuite largement copiées puis récupérées par des fédérations peu reconnaissantes voire peu scrupuleuses.

Mais si elle n'a pas abandonné ce rôle de catalyseur, ou d'inspirateur des pratiques sportives codifiées, **elle s'est beaucoup investie aussi dans les sports dits individuels ou dans les sports de nature**, devenant au passage la première fédération organisatrice des raids nature, aux formes multiples pour en faciliter

l'accès aux publics familiaux comme aux chercheurs d'émotions extrêmes, préoccupations sociales et écologiques qui rejoignent son engagement au bénéfice du développement durable.

Un engagement sociétal

Ses actions en faveur de l'éducation à l'environnement, de la préservation de la biodiversité, se sont largement prolongées dans la maîtrise de l'empreinte écologique de son activité, dans les préconisations en faveur de manifestations éco-responsables... et dans la dimension sociale et économique de son projet fédéral.

Pionnière et reconnue comme fédération investie dans ce triple champ de développement durable, partageant les évolutions de la société, notre fédération s'est engagée dans une relation plus citoyenne, plus ambitieuse, avec les collectivités locales comme avec les institutions de santé, d'éducation, de justice. Elle inscrit son action, ses projets de développement dans la réponse aux grands problèmes qui ont marqué la fin du siècle dernier comme le début de celui-ci : discrimination, fracture sociale, malaise urbain, place des femmes, regard sur le handicap, exclusion culturelle, place des jeunes, ...

Laminée par des injustices sociales toujours plus criantes, interpellée par le croisement des cultures venues de tous les horizons, bousculée par un urbanisme ségrégué,

Notre société nourrit une tendance au repli sur soi identitaire, se ghettoïse, génère ou entretient la peur de l'autre, la méfiance entre les générations, cependant qu'elle peine à donner aux jeunes, aux femmes, aux personnes souffrant de handicaps la place et les responsabilités qui devraient leur revenir.

L'accueil de tous les publics

L'UFOLEP multiplie les initiatives et les partenariats pour aller au-devant de ces publics, accompagner leur accès à des pratiques sportives adaptées, faciliter leur

prise de responsabilité ou les aider à trouver toute leur place, les moyens de leur émancipation et de leur expression dans les espaces d'échanges et de projets.

Certes si l'engagement militant a bien changé en 90 ans ; il répond toujours à deux grandes préoccupations :

- maîtriser les pratiques sportives et faciliter leur accès aux publics de leur époque
- connaître leur environnement territorial et rechercher avec les responsables politiques à identifier les besoins du moment et les moyens de les satisfaire.

Si les objectifs étaient hier de faire faire du sport aux élèves et anciens élèves de l'école publique, à travers un éventail d'activités assez restreint et avec des moyens très limités,

Aujourd'hui le « sport » est invité à se démocratiser, à servir l'épanouissement et la santé de chacun tout en œuvrant à une cohésion sociale, par ailleurs malmenée dans un environnement naturel ou urbanisé, fragile ou mal adapté.

Un sport éducatif et citoyen engagé

Animées par des milliers de militants, **les associations UFOLEP accueillent, agissent, fidélisent, animent avec générosité, talent, et compétence, dans la discrétion des faiseurs.**

Elles participent à l'éducation de tous, à l'animation et à la valorisation des territoires, à la cohésion sociale comme elles ouvrent des voies d'avenir pour vivre mieux dans un environnement respecté ou se dessiner des avenir professionnels.

De l'accueil hier des publics scolaires ou post scolaires, les associations se tournent aujourd'hui vers une diversité de publics qui découvrent les plaisirs et les bienfaits d'une pratique sportive, compétitive ou non, ludique, conviviale ou solitaire, en pleine nature ou en équipements spécialisés.

Cet engouement nouveau ne touche cependant pas toutes les populations et la moitié des français déclare en effet n'avoir aucune activité physique régulière, les

inégalités culturelles ou sociales affectant considérablement l'attractivité des pratiques et les conditions de leur accès.

Un engagement global

Forte de son réseau et des milliers d'adhérents, fidèle à ses valeurs de laïcité, de solidarité, d'engagement citoyen, devant ces nouvelles réalités, l'UFOLEP se tourne tout naturellement vers tous ces publics éloignés ou empêchés dans la conscience d'un devoir, d'une mission : lutter par le sport contre les fléaux de l'inactivité, de l'isolement, de la malbouffe, de la surconsommation d'écrans, lutter contre les inégalités d'accès à la pratique entre les femmes et les hommes, lutter contre les ravages des fanatismes ou autres extrémismes, mettre en mouvement, dans de nouvelles solidarités, dans de nouvelles connaissances de soi et des autres, une France plus lucide, plus active, plus sereine, ... plus riche de sa diversité, plus curieuse du monde qu'elle aspire à construire.

Comme Mr JOURDAIN faisait de la prose sans le savoir, l'UFOLEP s'est engagée depuis longtemps dans la co-construction de projets associatifs, de politiques sportives et éducatives locales,

...

Dans une France qui doute, qui s'individualise à outrance, qui se robotise, qui s'engage dans une « fuite échevelée » vers des avènements numérisés, éclatés entre des richesses indécentes et des précarités insoutenables, **l'UFOLEP se doit d'utiliser ses compétences, ses énergies pour apporter sa contribution à un monde plus humain, plus souriant, plus fraternel.**

Un projet de société

Coconstruire, coconstruire ensemble, permettre à chacun, à chaque institution, de prendre sa part, dans des projets partagés, dans la gestion des activités, dans l'élaboration de politiques publiques adaptées, dans l'émergence d'une nouvelle culture sportive, éducative et sociale, mobiliser et élargir le cercle des partenaires institutionnels ou sociaux, universitaires ou économiques, C'est le moyen pour chacun de grandir, d'être reconnu, de prendre sa place dans la société,

C'est le moyen pour l'association, pour la fédération d'agir pour l'épanouissement de ses adhérents, le renforcement du tissu social et l'émergence **d'une société plus active, plus humaine, plus solidaire.**



L'UFOLEP et les Jeux Olympiques Paris 2024

La France s'apprête à accueillir et à organiser les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Cet événement sportif mondial doit générer des flux économiques considérables, attester de nos savoir-faire en termes d'organisation et donner à voir des flots de performance sportives, dans des sites qui devraient valoriser les atouts touristiques de notre pays.

Une contribution responsable

Dans ses engagements de fédération citoyenne, **l'UFOLEP entend apporter à l'occasion des JO Paris 2024, une contribution active à la préparation et à la réussite de cet évènement** dans un pays résolument plus « sportif » par la qualité de sa représentation mais plus sportif surtout parce qu'une plus grande partie de sa population aura découvert les plaisirs et les bienfaits d'un sport pratiqué et non seulement regardé.

Citoyens sportifs, acteurs d'une fédération de l'éducation par le sport, soucieux d'éthique et de fair-play, nous interrogerons les convergences entre les valeurs affichées de l'Olympisme, leur mise en œuvre et les valeurs qui sous-tendent l'existence et les missions de l'UFOLEP.

Citoyens sportifs, nous savons les excès et les dérives ruineuses qui ont marqué les dernières éditions des JO, à Athènes, Pékin, Sotchi, à Londres ou à Rio. Nous veillerons à la transparence et à la maîtrise des engagements financiers et participerons autant que possible aux instances de suivi et d'évaluation qui seront mises en place. Nous serons vigilants sur les dérapages qui obèrent les finances publiques, privent le sport pour tous des moyens qui lui sont nécessaires

et alerterons le réseau sportif et les responsables politiques de ces écarts éventuels aussi scandaleux qu'insupportables.

Citoyens sportifs, nous encouragerons le développement de la pratique en direction de tous les publics éloignés. L'héritage des jeux doit irriguer toutes les populations et mobiliser tous les acteurs territoriaux. Nous interrogerons les comités UFOLEP sur les initiatives engagées en direction de tous les publics pour partager des expériences, diversifier les publics accueillis, bénéficier des motivations soulevées par l'évènement.

Citoyens sportifs, nous alerterons la population sur les dangers d'une surconsommation de spectacles sportifs télévisés et sur la nécessité d'une pratique quotidienne, d'un équilibre alimentaire adapté.

Des initiatives éco-responsables

Citoyens sportifs, nous soutiendrons, à travers des appels à projets spécifiques, la co-construction d'initiatives éco-responsables qui participeront à l'animation des territoires dans le respect de l'environnement et la maîtrise de leur impact écologique.

Citoyens sportifs, nous formerons des jeunes volontaires susceptibles de participer à l'accueil, à l'encadrement, à la sécurité des visiteurs – spectateurs – et leur apporterons les moyens d'affirmer des compétences nouvelles et leur engagement dans la vie associative, fédérale ou citoyenne.

Citoyens sportifs, nous inviterons les représentants des fédérations et des collectivités territoriales intéressées à réunir leurs compétences, leurs énergies dans la réalisation d'un programme

coconstruit autour de la double dimension que nous voulons donner à notre engagement :

- Soutien volontaire et vigilant à la réussite de l'accueil des JO sur notre territoire
- Développement d'un pays plus sportif, en meilleure santé, plus solidaire en facilitant l'accès aux APS à tous les publics sur tous les territoires.

Un élan national en faveur du sport ...

À côté des investissements et des mobilisations directement liés à l'organisation et à la réussite des Jeux, l'UFOLEP appelle à un véritable programme « interpartenarial » stratégique pour transformer la culture sportive de notre pays, identifier et mettre en œuvre une véritable politique globale à l'échelle des territoires pour mettre la France en mouvement et faire bénéficier une grande partie de nos concitoyens des plaisirs et des bienfaits d'un sport pratiqué, ensemble, dans la mesure de leurs capacités et de leurs moyens.

Une politique sportive globale :

- l'amélioration ou la création d'équipements adaptés dans la proximité des populations
- le développement de l'accessibilité aux APS pour tous les publics dans tous les territoires
- la formation et l'animation d'un réseau d'acteurs compétents et volontaristes, d'un réseau d'associations actives, citoyennes, engagées.

Des besoins d'équipements nouveaux

Certes les moyens des collectivités territoriales et de l'État, abondés par le CNDS et parfois par des financements européens ont permis l'installation ou la rénovation de grands équipements autour de grandes métropoles et l'accueil, en fanfare, d'événements sportifs internationaux majeurs. Mais le développement à grande échelle de la pratique sportive pour tous les

publics suppose la diversification, l'adaptation et la proximité territoriale des installations sans oublier les besoins particuliers des retraités et des salariés.

Des pratiques sportives innovantes

Pour encourager ou faciliter la pratique, il faut en permettre l'exercice à travers une multitude de possibilités : le succès de plurisport atteste de cet appétit nouveau d'un sport plaisir, convivial, allégé des obligations spatiales ou temporelles souvent jugées contraignantes. L'aménagement de ces installations doit permettre aussi la pratique simultanée des parents et des enfants, cependant qu'un espace informations, détente, ... doit transformer ces équipements sportifs en lieux de vie au milieu du village ou du quartier.

Dans le même esprit, les espaces publics, les espaces naturels doivent favoriser des pratiques individuelles ou collectives douces, rythmées, dansées, ... qui donnent une nouvelle image du sport et de la ville, qui encouragent de nouveaux rapports avec soi, avec les autres, dans un environnement aménagé et respecté.

Des territoires aménagés

La réflexion partagée autour de l'aménagement de ces « villes actives » et des sites et espaces naturels qui les entourent, autour des nouvelles mobilités urbaines doit susciter la participation des citoyens à l'avenir et à l'attractivité de leur cité, comme à la lutte active contre les fléaux de la sédentarité ou de l'inactivité.

Dans leur intervention directe auprès des conseils départementaux ou régionaux, dans l'accompagnement qu'ils mettent en place auprès de leurs associations, les comités UFOLEP jouent un rôle particulièrement important de conseil, d'alerte, d'information, de préconisations... Bien sûr, les élus territoriaux sont maîtres de leur politique sportive mais l'éventail de leurs responsabilités est extrêmement varié et ils n'ont souvent du sport qu'une image assez classique du sport de compétition ou du sport spectacle et leur politique sportive, au-delà de l'entretien des équipements se résume souvent à la

reconduction d'un système de subventions qui satisfait bien ou mal les « nantis », les habitués.

Un dialogue nouveau avec les responsables politiques

Notre histoire, notre enracinement local, nos orientations éducatives et sociales doivent nous conduire à attirer leur attention sur les autres publics, sur les bienfaits d'autres pratiques, sur les bénéfices d'une politique plus ouverte, plus accueillante, plus adaptée au mieux-vivre individuel et collectif des populations qu'ils administrent.

Nous maîtrisons les techniques sportives, nous sommes porteurs d'expertises éducatives et sociales, nous partageons des expériences innovantes en matière d'accueil des enfants, des femmes, des séniors, ...

Nous avons engagé un éventail de partenariats conséquents avec les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice, ...

Nous nous devons d'intervenir auprès des collectivités pour les alerter sur les besoins nouveaux de leur population et accompagner l'évolution de leur politique sportive.

Des dirigeants porteurs de projet

Certes les enjeux immédiats peuvent ne pas être les mêmes entre les acteurs associatifs et les responsables territoriaux mais les uns et les autres vivent dans le même contexte, sont témoins des mêmes dérives, observent les mêmes conséquences de l'inactivité, de la malbouffe, de la surconsommation d'écrans, assistent aux mêmes éclatements de la société. Nous devons pouvoir partager ces constats et construire ensemble, avec les publics et les partenaires concernés, des stratégies de remédiation et de mobilisation pour faciliter l'accès partagé à des activités physiques et sportives qui installent des nouvelles relations, un nouveau climat dans la cité.

Des associations vivantes

Dans ce dialogue citoyen indispensable, notre responsabilité fédérale est considérable. Il ne suffit pas en effet d'avoir des bons relais départementaux ou locaux pour dire les besoins et proposer des éléments de réponses, il nous faut au sein des associations faciliter et entendre la parole de nos adhérents, les faire exprimer leurs attentes et leurs engagements, les accompagner dans l'élaboration responsable de vrais projets associatifs, faire émerger la confiance en eux comme en elles, faire émerger leur pouvoir d'agir ensemble, de peser sur le projet commun comme sur leur destin individuel.

Au sein même de l'association, comme au sein des comités, il nous faut additionner les envies, les savoirs, les compétences pour construire ensemble dans l'écoute et l'estime réciproques, des projets plus attentifs, plus riches, plus porteurs d'éducation et de solidarité, des projets portés par des adhérents acteurs, par des adhérents épanouis et déterminés.

Une telle vie associative, portée par des personnalités conscientes des enjeux individuels et collectifs, fortes de leur approche concertée des problématiques, convaincues de l'intérêt collectif qu'elles représentent, est en mesure de peser sur la vie du quartier, du village, de la cité et de contribuer à la transformation des politiques publiques qui concernent, au-delà de leurs propres aspirations, celles de toute la population : plaisir, santé, éducation, engagement citoyen, cohésion sociale,

Une nouvelle dynamique citoyenne

Ces aspirations partagées, cette accessibilité nouvelle aux pratiques et aux responsabilités ouvertes à tous les publics, quels que soient leur âge et conditions sociales sont un vrai levier de transformation des politiques en matière d'aménagement de la cité, de ses espaces de vie mais aussi d'organisation de projets d'accueils éducatifs, culturels ou sportifs.

La revitalisation d'une telle dynamique associative passe par la formation d'un

citoyen sportif qui affronte et analyse les conditions de son environnement avec lucidité, organise le partage de la réflexion, le débat, l'échange d'informations, la rencontre des points de vue, qui fasse levier de ces convergences pour porter et mettre en œuvre des projets qui concourent à la satisfaction collective et au bonheur d'une société plus attentive, plus bienveillante.

Après avoir connu des phases de développement considérables autour de l'APS pour tous et avoir flirté avec près de 500 000 licenciés dans plus de 10 000 associations, l'UFOLEP comme toutes les fédérations subit depuis une dizaine d'années une érosion qui paraît inexorable du nombre de ses adhérents et de ses associations. Les raisons en sont multiples : individualisation de la société et de la pratique, concurrence exacerbée entre les fédérations, émergence agressive d'un secteur marchand qui surfe sur la conception consumériste de notre société, explosion de l'offre de loisirs numériques, ...

Le besoin de nouvelles solidarités

Cependant, cette tentation du chacun pour soi, en même temps qu'elle affaiblit la société, fragilise l'individu qui s'interroge sur les limites d'un monde qui, de plus en plus robotisé, laisserait l'intelligence artificielle gérer ou contrôler une part grandissante de l'activité humaine, au péril des libertés publiques.

Le besoin d'humain, de nouvelles solidarités s'affiche ici ou là dans les rapprochements intergénérationnels, le regard porté sur les grandes problématiques de la pauvreté, du déclassement social ou de l'accueil des migrants. Notre planète va mal ; les grandes migrations économiques, climatiques, politiques s'ébranlent ici ou là, contenues pour le moment par la cupidité des uns, la brutalité des autres, dans une indifférence aveugle et coupable des populations aujourd'hui préservées.

Laïque et solidaire, notre fédération doit saisir les capacités d'un réseau associatif extraordinaire et les compétences éducatives, sportives de ses dirigeants et animateurs pour apporter une contribution

particulière au drame humain de ces populations fuyant des situations politiques, économiques ou climatiques insupportables.

Nos engagements d'éducation, d'insertion par le sport nous invitent à mettre nos savoir-faire au service de projets d'accueil multi-partenariaux.

Notre capacité à atténuer les dérèglements climatiques ou les catastrophes humaines est certainement faible, mais tel le colibri, nous pouvons apporter une contribution significative dans l'éducation à l'environnement tout comme dans la mobilisation des énergies associatives pour générer du lien social, du plaisir dans la pratique, de la satisfaction dans l'action partagée. Notre fédération rassemble dans 8 500 associations, plus de 380 000 licenciés, 60 000 animateurs, professionnels ou bénévoles intervenant dans près de 24 000 communes. C'est une « ressource » considérable pour peu qu'elle agisse de façon concertée, vers des objectifs communs.

C'est l'objet majeur de la stratégie fédérale 2016-2020 pour la fédération sportive solidaire et citoyenne que l'UFOLEP ambitionne de développer et de faire reconnaître dans la société française.

Élargir le cercle des associations fédérées, conquérir de nouveaux publics, adapter les activités physiques et sportives pour toutes et tous, former la diversité des acteurs aux missions éducatives et sociales, organiser les parcours d'engagement citoyens, structurer l'éventail des métiers et des emplois nécessaires à la mise en œuvre du projet, organiser les filières, métiers indispensables, soutenir les actions d'insertion sociale et professionnelle par la pratique sportive, faire des dirigeants de l'UFOLEP les ambassadeurs, compétents et résolus, de la politique fédérale et les interlocuteurs des partenaires institutionnels et sociaux... Les tâches sont multiples et indispensables pour donner à notre fédération un nouvel élan dans son rôle de développer des APS pour tous les publics dans tous les territoires et installer cette nouvelle culture sportive adaptée aux besoins de la société.

1928, 1945, 1984, 2000, 2024, 2028...
À chaque étape se sont levées de nouvelles vagues de militants conscients de leurs responsabilités, convaincus de leur capacité à faire bouger les représentations sur le sport, à rendre notre pays plus sportif. Les citoyens sportifs d'aujourd'hui sauront relever les défis qui attendent notre fédération.

Des ressources humaines diversifiées, engagées

La formation initiale et continue, les rassemblements, les échanges de compétences, d'expériences doivent renforcer notre capacité à démultiplier notre action en direction de tous les publics, notre volonté d'agrèger autour de notre projet fédéral des partenaires associatifs, institutionnels, économiques ou sociaux. Nous nous sommes engagés dans l'accompagnement de nos associations pour les aider à prendre toute leur place dans la dynamique locale, pour les aider à entendre les besoins des populations qui les entourent, pour les aider à développer leurs compétences bénévoles ou professionnelles, pour les aider à donner envie aux non-sportifs d'aujourd'hui, à tracer des voies d'engagement citoyen, à dessiner des parcours d'insertion professionnelle, à accueillir des jeunes volontaires, à générer de l'emploi, ...

Amie(e)s,

Une utopie à portée de main

Peut-être ne trouverez-vous rien de très nouveau dans ce propos et pourtant une ambition commune à la fois « utopique » et à portée de main en marque tous les aspects.

Rien de très nouveau dans ce propos mais une urgence éducative, sociale, écologique qui nous saute aux yeux et ne peut nous laisser indifférents... Nous ne savons pas... Nous n'avons pas su...

Chacun déjà apporte sa pierre à l'édifice, chacun innove ou résiste. Dans des contextes économiques et politiques différents, avec des moyens différents hérités d'une longue histoire ou de

nouvelles concurrences locales, certains comités s'efforcent de préserver l'existant cependant que d'autres continuent de progresser, sur des voies différentes, avec des atouts différents, tous aussi respectables les uns que les autres.

Partant de cette situation multiple, il nous faut ensemble trouver les ressorts, les partenaires, les solidarités qui nous permettent de donner à l'UFOLEP toute sa place d'acteur sportif, éducatif et social dans la France de 2024 comme dans celle de 2028.

Une triple identité fédérale

Après les JO de Paris dont nous devons saisir l'opportunité pour contribuer à augmenter le nombre des pratiquants sportifs, arrivera effectivement le centenaire de l'UFOLEP. À nous de confirmer dans cette période doublement symbolique, sa triple identité de fédération d'éducation populaire, de fédération éducative et citoyenne, de fédération affinitaire et multisport.

1928 – 2028 : du sportif citoyen au citoyen sportif

Si depuis ses origines, l'ambition de l'UFOLEP était de permettre aux jeunes publics puis à l'ensemble de la population l'accès à des pratiques sportives, adaptées, attractives et conviviales, cette ambition s'est doublée d'une volonté d'utiliser le sport comme un levier d'éducation et d'engagement citoyen, en soutenant une vie associative, espace de responsabilité et de socialisation. En un mot donner au sportif l'envie et les moyens de se construire, de gagner en autonomie et d'agir avec son association dans l'animation et la valorisation de son territoire.

Des citoyens sportifs responsables

Aujourd'hui, si la mission de développer l'accessibilité aux pratiques sportives pour tous les publics est loin d'être aboutie, nous comprenons qu'il nous faut agir différemment pour peser autrement dans cette problématique sociétale aux multiples facettes.

Forts de notre maîtrise des techniques sportives, il nous faut faire des acteurs de notre réseau des citoyens sportifs, capables de peser sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies politiques plus appropriées au niveau des besoins.

Une fédération d'éducation populaire

Citoyens sportifs, dans une fédération d'éducation populaire, il nous faut ensemble comprendre mieux la société, ses enjeux, ses rouages, ses blocages, ses besoins,... repérer, identifier les discriminations qui la minent, qui enrayent les solidarités indispensables, qui dressent ses populations les uns contre les autres, partager les savoirs, additionner nos différences, faire de ces découvertes autant de leviers de plaisir, d'échanges, d'enrichissement de nos pratiques sportives, éducatives ou culturelles.

Notre fédération sportive inscrit ainsi son projet dans celui plus global de la Ligue. Engagement sportif, engagement social, engagement éducatif ou culturel, notre engagement militant veut faciliter l'émancipation de tous nos adhérents, leur libre participation à des projets partagés, une maîtrise affirmée de leur, de notre destin commun dans l'accueil et la reconnaissance des différences, dans la bienveillance et la sérénité des combats communs pour une société ouverte et solidaire.

Une fédération éducative citoyenne

Citoyens sportifs dans une fédération éducative et citoyenne, il nous faut éduquer par le sport, par l'apprentissage des logiques et des stratégies du jeu sportif, par l'amélioration des habilités motrices et tactiques de nos sportifs, par l'élargissement de la palette culturelle des sports d'ici et d'ailleurs, par l'éducation d'un spectateur sportif capable de discernement et de fair-play. Dans le même temps, il nous faut rendre le sport éducatif, c'est-à-dire lui fixer aussi les objectifs comportementaux ou sociétaux que nous voulons atteindre ensemble ; le sport n'est pas éducatif en soi, il n'est pas générateur des valeurs intrinsèques mais

il permet, par la diversité des situations pédagogiques proposées, d'éduquer au fair-play, au respect de la règle et des autres, au respect de soi et de son environnement, d'enclencher des coopérations, des solidarités, de l'entraide...

Bref, il peut tout au long de la vie éduquer à la connaissance de soi et des autres, à la constitution et à la préparation d'un capital-santé, à la co-construction de stratégie de jeu, à l'expression de besoins et d'amélioration de l'engagement dans des projets partagés, dans le groupe, dans l'association, dans la cité.

Une fédération affinitaire et multisports

Citoyens sportifs dans une fédération affinitaire et multisports, **il nous faut affirmer notre socle de valeurs : laïcité, solidarité, citoyenneté et les décliner dans nos engagements associatifs et citoyens.** Comme il nous faut dans le même temps maîtriser une jolie palette d'activités physiques et sportives, en apprécier les avantages et les bienfaits pour les mettre à disposition des différents publics dont les attentes et les possibilités peuvent être très différentes : plaisir, santé, bien-être, rencontre, découverte et la nature, ...

La conjugaison des techniques et des valeurs affirme notre identité fédérale et nous conduit à aller à la conquête de nouveaux publics pour en partager les avantages individuels et les vertus collectives.

Une tâche immense et exaltante.

Elle est à la mesure de ce que nous sommes, de ce que des générations ont fait, de ce que vous faites au quotidien, dans la diversité de nos engagements : Responsables associatifs, animateurs, responsables d'activités, investies dans les Commissions sportives, dans la formation, dans la vie de notre association, vous faites rayonner l'UFOLEP au quotidien, vous affirmez sa présence et sa mission.

La tâche est immense et exaltante.

Nous ne saurons y suffire seuls mais nous avons la responsabilité citoyenne d'alerter les différentes parties prenantes de ces enjeux et de rechercher les moyens de les

rassembler pour agir ensemble au plan de l'animation sportive comme dans celui de la formation, au plan de l'organisation territoriale comme dans celui de la santé publique, au plan législatif comme dans celui de la mobilisation des moyens.

Des métiers à adapter

Pour rendre plus sportive la population de notre pays, il nous faudra diversifier la palette des métiers et des responsabilités : Porteurs de projets, animateurs, secouristes, agents de développement, dirigeants, formateurs, ...

Des partenariats à mobiliser

Pour rendre plus sportive la population de notre pays, il nous faudra coconstruire avec les publics, avec les organismes sociaux, avec les organismes du tourisme social, avec les collectivités territoriales, avec les institutions nationales, avec le monde économique, avec les fédérations sportives, avec les institutions européennes, les conditions et les stratégies d'un véritable développement des APS pour tous, pour faire du sport un droit et un levier de changement.

Une mission de service public à obtenir

Représentants des intérêts d'une grande partie de la population aujourd'hui injustement tenue à l'écart des bienfaits de la pratique sportive, il nous faudra obtenir une délégation de mission de service public qui permette aux fédérations comme le nôtre, dans une légitimité affirmée et reconnue,

- de proposer des parcours d'engagement citoyen, des parcours de formation et d'insertion professionnelle dûment certifiés,
- de mettre en place des réseaux (labellisés) sport-santé, sport insertion sociale...

Représentants des intérêts d'une grande partie de cette population, nous interviendrons avec notre réseau de dirigeants pour mettre au plan national comme au plan territorial. « Tous les sports autrement » au service de la population.

Citoyens sportifs, nous partageons la légitimité de l'UFOLEP d'intervenir auprès des décideurs politiques, d'exprimer les besoins de nos publics comme les atouts sociaux que représentent notre activité, de rassembler, d'agir ensemble.

Des coopérations interfédérales à élargir

Depuis plusieurs années, l'UFOLEP a renforcé le dialogue avec les fédérations sportives qui partageaient des analyses et des perspectives voisines quant à la place et aux moyens de développement du sport dans notre société.

La plateforme de coopération interfédérale, *ID. ORIZON, Ensemble pour un sport partagé*, est ainsi née à l'initiative de huit fédérations affinitaires et multisport pour installer une autre culture sportive dans notre pays, faire valoir les atouts considérables d'une pratique mieux partagée pour répondre ensemble aux problématiques d'inclusion sociale, d'insertion, de santé, de bien-être,... alerter à partir d'une base élargie de quelques 3 millions de licenciés les partenaires économiques et institutionnels de l'intérêt d'une vraie politique globale d'accessibilité, d'équipements, d'encadrement, d'aménagement des territoires...

D'autres fédérations doivent nous rejoindre et d'autres organismes seront sollicités... le développement du sport, à travers la diversité de ses enjeux, ne peut être l'affaire que des seuls sportifs.

Le développement du sport à partager

L'UFOLEP a d'ailleurs ouvert la voie en proposant des possibilités d'affiliation à des structures à objet non sportif ou en signant des conventions avec des organisations régionales ou nationales, visant à élargir la base des publics concernés, à initier de nouvelles associations sportives dans le milieu du tourisme, à former de nouveaux animateurs à la croisée du sport et des loisirs, de nouveaux secouristes comme dans les camps GCU, de nouveaux médiateurs, ou en démultipliant avec la Poste sa capacité à informer, sensibiliser,

intéresser des personnes aujourd'hui isolées, sédentarisées,... En effet, les conventions passées avec la MGEN, ou plus récemment avec la Fédération nationale des comités des fêtes, Convifive, les rencontres avec la FFCT, notre contribution aux Jeux de la diversité Paris 2018, notre partenariat avec la Fondation des Femmes, ... sont vecteurs de développement fédératif et porteurs de promesses d'actions partagées.

Nous devons être ensemble les initiateurs, les stimulateurs, les forces vives de ces démarches de mobilisation d'acteurs multiples au service d'une population plus active, plus sportive, plus confiante, plus souriante...

Une aventure à transformer

Voilà 55 ans que j'ai croisé la route de l'UFOLEP...

En septembre 1963, lors de ma première rentrée scolaire à Baron, j'ai vu arriver Gaston DELBERGHE, délégué départemental UFOLEP de l'Oise, qui m'avait fait découvrir en sa qualité première de professeur d'EPS au cours complémentaire de Chantilly mes premières émotions sportives. Sans précaution particulière, mais dans l'attente confiante d'une réponse intéressée et positive, il m'annonça : « **Machu faut que tu fasses de l'UFOLEP** ». Merci Gaston d'être venu jusqu'à moi et de m'avoir ouvert des espaces de plaisir, d'engagement considérables.

J'ai fait de l'UFOLEP à Baron, dans mon école, dans mon association, dans le comité Oise, dans le Comité Picardie, au Comité directeur national, au sein de l'ISCA.

J'ai fait de l'UFOLEP et l'UFOLEP m'a fait en partie.

J'ai découvert à travers cet engagement la richesse de la vie associative, une palette d'activités sportives, l'engagement éducatif et culturel de la Ligue de l'enseignement.

J'ai, avec vous, conduit cette fédération pendant 20 ans avec un enthousiasme et un bonheur sans cesse renouvelés.

J'ai apporté beaucoup d'énergie dans cette mission qui m'a fait grandir (et vieillir) à vos côtés. Je suis heureux aujourd'hui de présider un Comité directeur national, riche de personnalités diverses, d'expériences multiples, d'envies d'agir. Je sais que vous saurez confier les clefs de la maison à une équipe solide...

Que vous aurez à cœur de l'accompagner avec détermination pour relever les défis immenses qui l'attendent et qui vous attendent, que vous saurez donner aux nouveaux présidents, aux nouvelles présidentes à venir tous les moyens d'un engagement total au service de notre fédération.

Un engagement à poursuivre

Pour ma part, j'apporterai à cette nouvelle organisation toutes les contributions possibles, jusqu'au terme du mandat de membre du Comité directeur et poursuivrai la mission que m'a confiée la Ligue de l'enseignement jusqu'en juin 2019 autour de la problématique globale du « sport dans la société » : façon pour la Ligue d'ailleurs de confirmer tout son intérêt, toute son attention à l'action conduite par ses fédérations sportives.

1928, je n'ai pas connu,

2028, je connaîtrai peut-être... mais je ressens profondément toute l'énergie humaine de cette marée de militants qui a porté, qui porte et qui portera l'histoire d'une fédération citoyenne engagée, fraternelle... Je suis fier d'y avoir participé. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée.

Merci de poursuivre avec toute la détermination dont je vous sais capable cette magnifique aventure militante au service de notre fédération, de la Ligue et de la société.

Philippe MACHU, Président national



Tarifs statutaires 2018/2019

Conformément à l'article 4 des Statuts de l'UFOLEP, les tarifs d'affiliation et d'adhésion proposés par le Comité Directeur doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

Propositions budgétaires 2018 / 2019

◆ Droit d'affiliation

C1/C2 - Abonnement revue EJ	50,00 €
C3	56,00 €
C3S (de 1 à 20)	98,00 €
C3S (de 21 à ...)	50,00 € + (2,60 € x nombre total de personnes)

◆ Droit d'adhésion

○ Licence adulte	6,10 €
○ Licence jeune	3,55 €
○ Licence enfant	1,41 €



Propositions de modifications statutaires

Statuts nationaux de l'UFOLEP

- **Article 10**

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 10</u></p> <p>L'assemblée générale se compose des représentants mandatés des associations sportives affiliées à l'UFOLEP.</p> <p>Ces représentants mandatés sont élus par les assemblées générales des comités départementaux au scrutin uninominal à deux tours et disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licences qu'ils représentent, licences régulièrement enregistrées entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédant l'assemblée générale (barème : 1 licence = 1 voix).</p> <p>Ces voix peuvent être réparties par les représentants mandatés lors des différents votes, à l'exclusion des élections et des votes à main levée.</p> <p>Assistent à l'assemblée générale, avec voix consultative, les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs et les membres donateurs, les membres du comité directeur national, le président et le délégué de chaque comité départemental, le président et le</p>	<p><u>Article 10</u></p> <p>L'assemblée générale se compose des représentants mandatés des associations et structures affiliées à l'UFOLEP. Peuvent avoir mandat les associations et structures affiliées à l'UFOLEP, à l'exclusion des collectivités territoriales et des organisations à but lucratif.</p> <p>Ces représentants sont mandatés par les assemblées générales des comités départementaux au scrutin uninominal à deux tours et disposent d'un nombre de voix égal au nombre d'adhérents qu'ils représentent, adhésions régulièrement enregistrées entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédant l'assemblée générale (barème : 1 adhérent = 1 voix).</p> <p>Ces voix peuvent être réparties par les représentants mandatés lors des différents votes, à l'exclusion des élections et des votes à main levée.</p> <p>Assistent à l'assemblée générale, avec voix</p>

<p>délégué de chaque comité régional, le représentant de chaque commission nationale ou groupe technique national, des membres des commissions nationales instituées par le comité directeur national, le directeur national, ses adjoints, les représentants désignés auprès du comité directeur national de l'UFOLEP par le comité directeur national de l'USEP et ceux désignés par le conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement et, sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués de l'UFOLEP.</p>	<p>consultative, les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs et les membres donateurs, les membres du comité directeur national, le président et le délégué de chaque comité départemental, le président et le délégué de chaque comité régional, le représentant de chaque commission nationale ou groupe technique national, des membres des commissions nationales instituées par le comité directeur national, le directeur national, ses adjoints, les représentants désignés auprès du comité directeur national de l'UFOLEP par le comité directeur national de l'USEP et ceux désignés par le conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement et, sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués de l'UFOLEP.</p>
---	---

• Article 12

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 12</u></p> <p>L'UFOLEP est administrée par un comité directeur de 30 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts ne confèrent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération.</p> <p>Le comité directeur doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin - Un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes sans considération d'âge ou de toute autre condition d'éligibilité. <p><u>Toutefois, pour favoriser la parité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Lorsque la proportion des licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25%, chacun disposera au minimum de 40% des sièges. > Lorsque la proportion des licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25%, chacun disposera au minimum de 25% des sièges. <p>Peuvent être candidates au comité directeur les personnes qui répondent aux dispositions de l'Article 5 des présents statuts.</p> <p>Chaque candidat présente son projet et définit</p>	<p><u>Article 12</u></p> <p>L'UFOLEP est administrée par un comité directeur de 35 membres dont 20% représentent les associations et structures à objet non sportif qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts ne confèrent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération.</p> <p>Le comité directeur doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin - Un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes sans considération d'âge ou de toute autre condition d'éligibilité. <p><u>Toutefois, pour favoriser la parité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Lorsque la proportion des licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25%, chacun disposera au minimum de 40% des sièges. > Lorsque la proportion des licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25%, chacun disposera au minimum de 25% des sièges. <p>Peuvent être candidates au comité directeur les personnes qui répondent aux dispositions de l'Article 5 des présents</p>

<p>sa conception de l'action qu'il entend mener au sein de la fédération pour la durée du mandat du comité directeur.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une durée de 4 ans, par les représentants mandatés des associations affiliées, au scrutin uninominal secret à deux tours. Ils sont rééligibles.</p> <p>Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir.</p> <p>En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.</p> <p>Le mandat du comité directeur expire, au plus tard, le 31 mars de l'année qui suit les derniers jeux olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions, pour la durée restant du mandat.</p> <p>Le calendrier électoral et les modalités de déroulement des opérations électorales sont définis et publiés dans le règlement de l'assemblée générale.</p> <p>Le calendrier électoral et les modalités de déroulement des opérations électorales sont définis et publiés dans le règlement de l'assemblée générale.</p>	<p>statuts.</p> <p>Chaque candidat présente son projet et définit sa conception de l'action qu'il entend mener au sein de la fédération pour la durée du mandat du comité directeur.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une durée de 4 ans, par les représentants mandatés des associations affiliées, au scrutin uninominal secret à deux tours. Ils sont rééligibles.</p> <p>Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir.</p> <p>En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.</p> <p>Le mandat du comité directeur expire, au plus tard, le 31 mars de l'année qui suit les derniers jeux olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions, pour la durée restant du mandat.</p> <p>Le calendrier électoral et les modalités de déroulement des opérations électorales sont définis et publiés dans le règlement de l'assemblée générale.</p>
--	--

• Article 15

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 15</u></p> <p>Les membres du comité directeur ne peuvent recevoir aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiées.</p> <p>Les demandes d'indemnisation de frais, établies conformément au règlement financier en vigueur, sont vérifiées et traitées sous la responsabilité du trésorier national.</p>	<p><u>Article 15</u></p> <p>Les membres du comité directeur ne perçoivent aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiées. Toutefois dans les conditions prévues par les articles 261-7-1 et 242C du code général des impôts l'assemblée générale peut sur proposition du comité directeur décider de la rémunération de certains dirigeants.</p> <p>Les demandes d'indemnisation de frais, établies conformément au règlement</p>

	financier en vigueur, sont vérifiées et traitées sous la responsabilité du trésorier national.
--	--

• **Article 22**

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 22</u></p> <p>Le comité directeur institue des Commissions Nationales nécessaires au bon fonctionnement de la fédération. Il en nomme les membres et peut, éventuellement, mettre fin à leur mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Commission Nationale des Statuts et Règlements, - une Commission Nationale Vie Fédérative - une Commission Nationale des Finances, - une Commission Nationale du Développement, - une Commission Nationale Vie Internationale, - une Commission Nationale Vie Sportive, - une Commission Nationale Communication, - une Commission Nationale Protocole et Récompenses, - une Commission Nationale Jeunes, - une Commission Nationale Sport – Santé. <p>Les commissions ci-dessus sont présidées ou suivies par un membre du Comité Directeur ou, à défaut, doivent comprendre au moins un élu national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des Commissions Nationales Sportives - d'autres commissions ou des groupes techniques en fonction des besoins. 	<p><u>Article 22</u></p> <p>Le comité directeur institue des Commissions Nationales nécessaires au bon fonctionnement de la fédération. Il en nomme les membres et peut, éventuellement, mettre fin à leur mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Commission Nationale des Statuts et Règlements, - une Commission Nationale Vie Fédérative - une Commission Nationale des Finances, - une Commission Nationale du Développement, - une Commission Nationale Vie Internationale, - une Commission Nationale Vie Sportive, - une Commission Nationale Communication, - une Commission Nationale Protocole et Récompenses, - une Commission Nationale Jeunes, - une Commission Nationale Sport – Santé. <p>Les commissions ci-dessus sont présidées ou suivies par un membre du Comité Directeur ou, à défaut, doivent comprendre au moins un élu national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des Commissions Nationales Sportives - une Conférence des Régions - un Club des Partenaires - d'autres commissions ou des groupes techniques en fonction des besoins.

Statuts départementaux de l'UFOLEP

• Article 4

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 4</u></p> <p>Le comité départemental est administré par un comité directeur, de 9 (minimum) à ... membres (2), qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.</p> <p>Le comité directeur doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes éligibles. Le médecin n'est pas obligatoire.</p> <p>Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour de l'élection.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours, à l'exception des bulletins blancs et nuls. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir. Ils sont rééligibles.</p> <p>Le mandat du comité directeur départemental expire avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus, pour la durée restante du mandat, lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.</p>	<p><u>Article 4</u></p> <p>Le comité départemental est administré par un comité départemental de 9 (minimum) à ... membres et peut intégrer des représentants des structures et associations affiliées à objet non sportif dans la limite de 20% du nombre total de sièges.</p> <p>Le comité directeur doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes éligibles. Le médecin n'est pas obligatoire.</p> <p>Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour de l'élection.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours, à l'exception des bulletins blancs et nuls. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir. Ils sont rééligibles.</p> <p>Le mandat du comité directeur départemental expire avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus, pour la durée restante du mandat, lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.</p>

• Article 4 bis

<u>Texte inexistant dans la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
-	<p>Les membres du comité directeur ne peuvent recevoir aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiés.</p> <p>Toutefois dans les conditions prévues par les articles 261-7-1 et 242C du code général des impôts l'assemblée générale peut sur proposition du comité directeur décider de la rémunération de certains dirigeants.</p> <p>Les demandes d'indemnisation de frais établies conformément au règlement financier en vigueur sont vérifiés et traités sous la responsabilité du trésorier.</p>

• Article 12

<u>Article issu de la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 12</u></p> <p>Le comité directeur départemental est secondé dans sa tâche par des commissions administratives et sportives dont il détermine la composition, désigne et révoque les membres.</p> <p>À l'exception de la commission de contrôle des finances, si elle existe, de la commission départementale de surveillance des opérations électorales et des commissions disciplinaires qui sont indépendantes, toutes les autres commissions sont responsables de leur action devant le comité directeur.</p>	<p><u>Article 12</u></p> <p>Le comité directeur départemental est secondé dans sa tâche par des commissions administratives et sportives dont il détermine la composition, désigne et révoque les membres. À l'exception de la commission de contrôle des finances, si elle existe, de la commission départementale de surveillance des opérations électorales et des commissions disciplinaires qui sont indépendantes, toutes les autres commissions sont responsables de leur action devant le comité directeur.</p> <p>Le comité directeur peut instituer un club des partenaires dont les représentants sont réunis afin d'évoquer les projets dont ils sont partie prenante.</p> <p>Des représentants peuvent être invités au comité directeur à titre consultatif.</p>

Statuts régionaux de l'UFOLEP

- **Article 4 bis**

<u>Texte inexistant dans la dernière version des statuts</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
-	<p>Les membres du comité directeur ne peuvent recevoir aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiés.</p> <p>Toutefois dans les conditions prévues par les articles 261-7-1 et 242C du code général des impôts l'assemblée générale peut sur proposition du comité directeur décider de la rémunération de certains dirigeants.</p> <p>Les demandes d'indemnisation de frais établies conformément au règlement financier en vigueur sont vérifiées et traitées sous la responsabilité du trésorier.</p>

NB : l'assemblée générale sera appelée à se prononcer successivement sur les modifications de l'article 15 des statuts nationaux puis sur les articles 4 bis des statuts départementaux et régionaux.

Règlement intérieur national de l'UFOLEP

• Article 2

<u>Article issu de la dernière version du règlement</u>	<u>Article avec les propositions de modifications</u>
<p><u>Article 2</u></p> <p>La fédération, conformément à l'article L 131.11 du Code du sport, confie aux comités départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ l'affiliation des personnes morales dont l'organisation et les statuts sont compatibles avec ceux de l'UFOLEP □ l'affiliation des associations et sections sportives dont l'organisation et les statuts sont compatibles avec ceux de l'UFOLEP, □ l'homologation des licences, délivrées au nom de la fédération conformément à l'article L 131.6 du Code du sport (1^{er} paragraphe), □ le soin de prononcer la radiation d'un de ses membres pour non-paiement des cotisations après au moins un rappel écrit. <p>La fédération contrôle l'exécution de cette mission et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.</p> <p>Lorsqu'un comité départemental n'est pas en mesure d'assurer sa mission, la fédération met en œuvre un dispositif d'accompagnement rapproché, construit en commun, dans le cadre d'une contractualisation spécifique.</p> <p>Le comité directeur national peut être amené, en dernier recours, à exercer son pouvoir de retrait de l'agrément. Ce dispositif est applicable aux comités régionaux.</p>	<p><u>Article 2</u></p> <p>L'Ufolep accepte l'affiliation : D'associations ou personnes morales nationales travaillant avec les mêmes finalités dans des domaines complémentaires. Les modalités de leur affiliation sont fixées par des protocoles d'accords particuliers ratifiés par le comité directeur.</p> <p>Elle confie l'affiliation des personnes morales, associations, sections d'associations et structures dont l'organisation et ou les statuts sont compatibles avec ceux de la fédération à ses comités départementaux conformément à l'article L 131.11 du Code du sport.</p> <p>Elle leur confie également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'homologation des licences et titres d'adhésion, délivrées au nom de la fédération conformément à l'article L 131.6 du Code du sport (1^{er} paragraphe), • la radiation d'un de ses membres pour non-paiement des cotisations après au moins un rappel écrit. <p>La fédération contrôle l'exécution de cette mission et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.</p> <p>Lorsqu'un comité départemental n'est pas en mesure d'assurer sa mission, la fédération met en œuvre un dispositif d'accompagnement rapproché, construit en commun, dans le cadre d'une contractualisation spécifique.</p> <p>Le comité directeur national peut être amené, en dernier recours, à exercer son pouvoir de retrait de l'agrément. Ce dispositif est applicable aux comités régionaux.</p>



Vœux

VŒUX PRÉSENTÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 Le Comité départemental UFOLEP de l'Indre (36), réuni le 12 février 2018 à Châteauroux (36)

Constatant que : dans un certain nombre de comités Régionaux, des sièges restent vacants alors que ces Comités manquent de membres pour suivre toutes leurs activités.

Propose : de modifier en assemblée générale, l'article (2) --- des statuts des comités régionaux par le texte suivant : (4) :

Lorsqu'un département n'est pas en mesure de pourvoir l'intégralité des postes auxquels il a droit, les sièges vacants pourront être, après approbation de l'assemblée générale, pourvus à titre transitoire jusqu'aux élections de l'AG suivante par des candidates d'autres départements (en respectant toutefois la proportion hommes/femmes requise).

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Avis défavorable

Le comité directeur partage la préoccupation d'une représentation effective, dans le respect de la proportionnalité « homme/femme » des différents comités départementaux dans l'instance régionale, mais il ne souscrit pas à la proposition de pourvoir aux sièges vacants d'un comité par des représentants issus d'autres comités ; dispositif qui risquerait de « défausser » chaque comité départemental de ses obligations de représentation d'une part et qui pourrait engendrer des déséquilibres conséquents dans la détermination du projet régional d'autre part.

2 Le Comité régional UFOLEP du Loir-et-Cher (41), réuni le 12 février 2018 à Blois (41)

Constatant que : dans un certain nombre de Comités Régionaux, des sièges restent vacants alors que ces comités manquent de membres pour suivre toutes leurs activités.

Propose : de modifier en assemblée générale, l'article (2) --- des statuts des comités régionaux par le texte suivant : (4) :

Lorsqu'un département n'est pas en mesure de pourvoir l'intégralité des postes auxquels il a droit, les sièges vacants pourront être, après approbation de l'assemblée générale, pourvus à titre transitoire jusqu'aux élections de l'AG suivante par des candidates d'autres départements (en respectant toutefois la proportion hommes/femmes requise).

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Avis défavorable

Même réponse que la question N° 1 du Comité UFOLEP de l'Indre.

3 Le Comité départemental UFOLEP du Centre-Val-de-Loire, réuni le 15 janvier 2018 à Orléans (45)

Constatant que : dans un certain nombre de Comités Régionaux, des sièges restent vacants alors que ces comités manquent de membres pour suivre toutes leurs activités

propose : de modifier en assemblée générale, l'article (2) --- des statuts des comités régionaux par le texte suivant : (4) :

Lorsqu'un département n'est pas en mesure de pourvoir l'intégralité des postes auxquels il a droit, les sièges vacants pourront être, après approbation de l'assemblée générale, pourvus à titre transitoire jusqu'aux élections de l'AG suivante par des candidates d'autres départements (en respectant toutefois la proportion hommes/femmes requise).

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Avis défavorable

Même réponse que la question N° 1 du Comité UFOLEP de l'Indre.

LES RÉPONSES AUX « QUESTIONS » SERONT ADRESSÉES AUX DÉPARTEMENTS LES AYANT POSÉES, PUIS TRANSMISES DANS UN PROCHAIN CONT@CT.



Déclaration du candidat à la présidence

Chère amie, Cher ami

L'UFOLEP m'a construit... Il est temps pour moi de lui rendre ce qu'elle m'a apporté, avec engagement et enthousiasme.

Ma jeunesse vécue au fil de projets portés par mes parents, animateurs bénévoles depuis 40 ans au sein de leur club affilié, a certainement joué un grand rôle dans mon parcours de militant de l'UFOLEP. Ma découverte de la vie associative a commencé avec la création de Radio Campus Orléans, alors étudiant, animateur bénévole sportif dans mon club et d'autres activités qui m'ont permis d'être recruté comme délégué USEP du Loiret, en tant que jeune enseignant détaché. Mes études complémentaires en STAPS, mes diplômes d'éducateur sportif, mes expériences m'ont amené à rejoindre en 2001 la Direction Technique Nationale de l'UFOLEP. Durant presque 10 ans, mon investissement aux côtés des élus nationaux a été très important pour accompagner et évaluer le plan de développement, créer et mener de nombreux dispositifs, innover et faire rayonner notre fédération. Cette période a été marquée par des rencontres de dirigeantes et de dirigeants nationaux, de responsables régionaux et départementaux, des acteurs des commissions nationales sportives, des salariés et collègues qui m'ont enrichi de leurs expériences, de leur vision, de leur parcours, de leurs connaissances et compétences.

Les missions professionnelles et mes engagements qui ont suivi cette période à la DTN ont été nombreux. Des responsabilités importantes au sein du Ministère chargé des Sports, mes fonctions d'adjoint au maire, d'élu communautaire, des responsabilités associatives, m'ont préparé à des responsabilités nationales en renforçant mes compétences et en diversifiant mes expériences. Parallèlement, il y a plus de 10 ans, j'ai souhaité reprendre la vie de militant de terrain de l'UFOLEP en participant à la création d'une association affiliée dans ma ville puis après quelques années, rejoindre le comité directeur du Loiret puis sa Présidence. J'ai également été sollicité pour la Présidence de la Ligue de l'enseignement du Loiret, fédération en grande difficulté depuis de nombreuses années et dont la reconstruction est donc lancée depuis 18 mois grâce à des élus mobilisés et une équipe salariée renouvelée.

Le comité directeur national des 18 et 19 décembre dernier m'a désigné comme candidat au poste de Président de l'UFOLEP et l'Assemblée Générale nationale s'exprimera le 14 avril prochain à Bar le Duc. C'est pour moi un immense honneur et un énorme témoignage de confiance des élus nationaux mais aussi une lourde responsabilité qui se dessine. J'ai très spontanément envie de

partager cette responsabilité avec l'équipe du comité directeur national, sentiment en accord avec ma vision très collective du partage de responsabilités et de la gouvernance.

Notre fédération est une très grande fédération sportive, par son histoire, ses valeurs, son projet, sa présence et son action. 3^{ème} fédération sportive française en nombre d'associations, l'UFOLEP est aujourd'hui prête pour mener à bien les chantiers engagés. C'est donc dans la continuité et dans les traces de Philippe Machu que j'envisage mon action avec les élus du comité directeur. C'est en animateur d'une équipe nationale de dirigeants, riche de diversité, d'expériences et de visions pour une même ambition que je me projette, en souhaitant pouvoir trouver une solution pour me dédier à ce mandat au bénéfice de l'UFOLEP.

Visionnaire et innovante, notre fédération doit conserver cette capacité qu'elle a toujours eue à anticiper les évolutions de notre société et à adapter la mise en œuvre de son projet, notamment à travers ses deux champs d'activités, « Sport et éducation » et « Sport et société ». Aujourd'hui, j'ai le fort sentiment qu'après 90 ans d'existence, l'UFOLEP est prête à répondre aux évolutions du sport en France, aux modifications sociétales, voire de les orienter. La liste est longue des chantiers à mener : accessibilité, lutte contre la sédentarité, professionnalisation et création d'emplois, santé et bien-être, formation des jeunes, mise en mouvement des publics éloignés de la pratique sportive, prise en compte des enjeux environnementaux, transition numérique, ... Les commissions sportives, à tous les échelons de la fédération, sont des contributrices efficaces à notre vie sportive et, du club local aux finales nationales, les militants passionnés par leur activité contribuent au rayonnement et au développement de l'UFOLEP. Grâce à la Direction nationale, aux comités départementaux et régionaux, aux associations, l'UFOLEP est en capacité de formuler des réponses à ces enjeux, de nouer des partenariats avec des collectivités, de s'entourer d'expertises et d'avancer aux côtés des services l'État.

Notre action est reconnue du cœur des territoires au plus haut niveau de l'État et les réussites doivent être partagées et mutualisées. Fédérer reste un enjeu essentiel pour notre rayonnement et notre influence, chantier sur lequel je me suis investi avec d'autres élus nationaux et pour lequel nous espérons des résultats positifs dans les prochains mois. Sur des sujets plus récents et sans opportunisme, notre fédération est prête à répondre au défi de 3 millions de français supplémentaires porté par la ministre des Sports, tout comme elle est une des rares fédérations sportives à pouvoir répondre aux orientations du Plan Héritage de Paris 2024. Comme fédération sportive agréée multisport et affinitaire, la place de l'UFOLEP est à la fois singulière dans le mouvement sportif et affirmée au sein de la Ligue de l'enseignement. La synergie que j'ai initiée dans mon département entre l'UFOLEP, la Ligue et l'USEP ne peut qu'être en résonance pour moi avec nos projets nationaux. Les différents secteurs de la Ligue possèdent chacun leurs prérogatives et la capacité d'atteindre leurs propres objectifs et pourront obtenir des résultats décuplés par de plus grands échanges et croisements, suivant les opportunités. Pour mener à bien ma mission, je saurai m'appuyer, sans confondre les rôles, sur une Direction Technique Nationale avec laquelle je suis en totale confiance, qui évolue, se renouvelle, pour mieux encore mettre en œuvre les orientations portées par les élus nationaux.

J'aurai beaucoup de plaisir à vous retrouver les 14 et 15 avril prochains à Bar le Duc et je reste à votre disposition durant les semaines à venir pour prolonger l'échange né de ce courrier soit par téléphone au 06 09 06 37 62 ou par courriel ajeanperso@gmail.com.

Je vous prie d'accepter mes plus sincères et chaleureuses salutations Ufolépiennes.

Arnaud JEAN
Secrétaire général de l'UFOLEP

